

## LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 9

Montréal, 11 mars 1955

A LIRE dans ce numéro :

La Semaine . . . . .	P. 3
Dans le mouvement . . . . .	P. 4-5
Page féminine . . . . .	P. 6
News Digest . . . . .	P. 8

# Un coup de soulier qui coûte \$25.00 à Tétrault Shoe

## Pour régler les griefs d'une façon pacifique

Les événements que nous relatons dans la présente édition concernant les blessures infligées à un employé par un contre-maître, indiquent une fois de plus la nécessité d'un bon syndicat chez Tétrault Shoe.

L'existence d'une convention collective est aussi nécessaire chez Tétrault Shoe et même si elle ne contenait qu'une seule bonne clause pour le règlement des griefs à l'amiable, ce serait déjà une protection efficace pour les employés.

L'on remarquera que l'incident auquel nous faisons allusion est survenu à la suite d'une discussion entre un jeune employé et un contre-maître. Comme on ne s'entendait pas, le contre-maître s'est servi des arguments qu'il croyait capables de convaincre et il frappa l'employé.

Les choses se seraient déroulées tout autrement si cet employé avait été protégé par une convention collective prévoyant une procédure efficace pour régler les griefs d'une façon pacifique, par l'intermédiaire de tierces personnes, un agent de grief, un délégué de département ou un agent d'affaires.

Malheureusement, Tétrault Shoe met tous les obstacles possibles à la conclusion d'une convention collective. Après avoir retardé, par toutes sortes de procédures légales, par des manoeuvres d'intimidation, l'émission d'un certificat de reconnaissance syndicale, la maison Tétrault Shoe, manifeste son opposition au syndicalisme en prenant tous les moyens possibles pour retarder l'arbitrage, après avoir refusé de rencontrer les représentants du syndicat en négociations directes et avoir refusé de faire toute contre-proposition devant le conciliateur du Ministère du Travail. L'on sait qu'à l'heure actuelle, la première séance d'arbitrage a dû être remise à la demande du procureur de la partie patronale.

Pendant ce temps, les employés vivent sous un règne de terreur: les employés n'osent plus formuler de plaintes de crainte, non seulement de perdre leur emploi, mais de recevoir le même traitement que celui infligé au jeune Mercier. Du fond de leur coeur, il souhaitent que le syndicat puisse conclure une convention qui leur garantira des conditions de travail humaines et les protégera contre toutes injustices et les mettra à l'abri des brutalités de contre-maîtres ou surveillants qui règlent les griefs avec leurs poings ou les instruments qui leur tombent sous la main.

La formule syndicale a justement le pouvoir de permettre le règlement des griefs par l'intermédiaire de tierces personnes qui sont capables de discuter objectivement parce qu'elles ne se laissent pas emporter par leur propre intérêt.

Elle a aussi l'avantage d'assurer aux travailleurs une protection et une sécurité que le travailleur isolé ne peut s'accorder lui-même parce qu'il est faible, sans ressources, sans prestige devant un employeur puissant, hautain et intraitable.

Le syndicat intervient à la place du travailleur et est capable de traiter sur un pied d'égalité avec les patrons, si riches, si puissants, si revêches qu'ils soient, parce qu'il a derrière lui une masse solide de travailleurs, d'autres syndicats qui l'appuieront lorsque la tâche sera au-dessus de ses forces.

Les employés de Tétrault Shoe comprennent cela et le jour n'est pas loin où ceux que l'on mène à coups de soulier, relèveront la tête et revendiqueront fièrement leurs droits.

Par suite d'un règlement hors cours, la maison Tétrault Shoe vient de verser la somme de \$25.00 à un jeune employé de 15 ans qui avait reçu des blessures au cours d'un différend avec l'un des contre-maîtres de cette entreprise.

### Les faits

Voici comment les choses se sont passées: le 9 février dernier, un employé de Tétrault Shoe, M. Marcel Mercier, âgé de 15 ans, eut un différend avec un contre-maître de la maison précitée, M. Cloutier. Au cours de la discussion, le contre-maître, en blasphémant, traita le jeune Cloutier de "baveux" et lui enjoignait de quitter les lieux.

Le jeune Mercier, même s'il n'a que 15 ans, défia le contre-maître de répéter l'insulte qu'il venait de lancer. Or ceci se passait devant deux témoins, le gérant, M. Lalumière et un machiniste, M. Champagne.

Le contre-maître répéta son blasphème et son injure. Le jeune Mercier ne perdit pas son temps et asséna un coup de poing en pleine figure au contre-maître. Ce dernier vit rouge et s'arma d'un soulier pour en asséner un bon coup sur la tête du jeune Mercier.

Le sang se mit à gicler par une ouverture d'un pouce et l'on conduisit sur le champ le jeune Mercier à la salle d'urgence où on lui donna les premiers soins. Il fut ensuite conduit chez M. Frénette, M.D. qui lui fit deux points de suture.

Le jeune Mercier mit sa cause entre les mains d'un avocat, Me Benoit Gonthier de Montréal. Après un arrangement pris hors cours, la maison Tétrault Shoe a fait tenir à Me Gonthier, en provenance de Tétrault Shoe, un chèque au montant de \$25.00 fait à l'ordre de M. Marcel Mercier, et ce en satisfaction et règlement final de l'incident survenu aux ateliers Tétrault Shoe Ltée.

### Remise de l'arbitrage

Par ailleurs la séance d'arbitrage pour trancher le différend entre Tétrault Shoe et le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal, qui avait été fixée au lundi 7 mars, par le Service de Conciliation et d'Arbitrage, a été remise à une date ultérieure à la demande de la partie patronale.

C'est ce que fait ressortir un télégramme reçu par les dirigeants de l'Union en provenance

de M. J.A. Mercier, assistant-sec. du Service de Conciliation et d'Arbitrage. Ce dernier précisait dans son télégramme en date du 5 mars qu'à la demande du pro-

cureur de la compagnie, la séance avait été remise *sine die* et que le syndicat serait avisé bientôt de la date prochaine de la rencontre.

## Vote de grève chez Penman's

Le syndicat des employés de la Penman's de St-Hyacinthe vient de prendre un vote de grève pour appuyer leurs demandes faites lors de leurs négociations qui durent depuis des mois.

Par le même vote, les quelque 600 employés de cette entreprise ont rejeté la sentence arbitrale rendue dernièrement par un tribunal composé de l'hon. juge Philippe Marchand, président, Me Noel Dorion, arbitre patronal et de Me Théo Lespérance, arbitre syndical.

La sentence majoritaire rejette toutes les demandes syndicales tandis que Me Lespérance a enregistré sa dissidence.

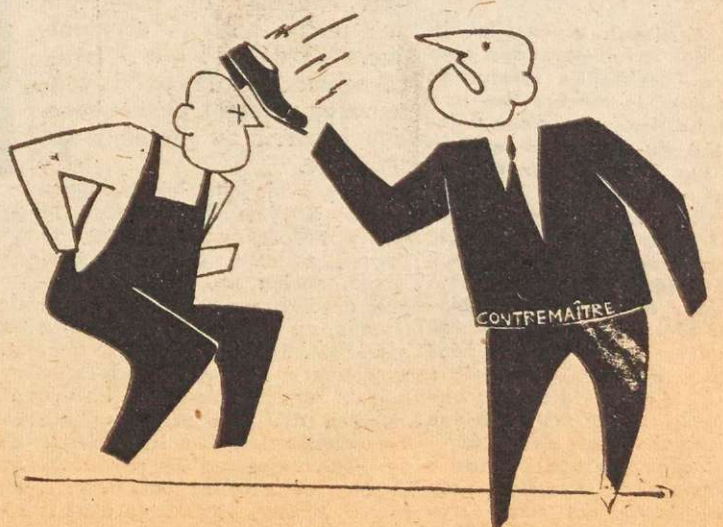
La preuve faite par Me Pierre Vadeboncoeur, procureur syndical, a démontré que la compagnie ne paie qu'un salaire moyen de 90

cents à ses employés du Québec alors qu'elle paie une moyenne de \$1.10 en Ontario; ce qui est le salaire moyen actuel au Canada et dans la province de Québec en ce qui concerne l'industrie textile.

Les syndiqués demandaient en outre quatre fêtes chômées et payées de plus, ce qui aurait porté le total des fêtes à dix; ils demandaient aussi une augmentation générale de 12 cents l'heure pour ceux qui travaillent à l'heure et une augmentation de 8 cents pour ceux qui sont rémunérés à la pièce; les demandes syndicales comportaient aussi un plan de vacances amélioré ainsi que la formule Rand comme forme de sécurité syndicale.

Les employés ont donné avis à la compagnie qu'elle avait jusqu'à samedi de cette semaine pour reprendre les pourparlers sur la base des demandes syndicales. L'on sait qu'actuellement, la production a repris presque normalement; seulement une centaine d'employés sont à temps partiel.

### LE REGLEMENT DES GRIEFS...



...CHEZ TETRAULT SHOE



## LE DEBAT SUR LE CHOMAGE A OTTAWA

## TOUT VA TRÈS BIEN, SELON M. GREGG

Durant trois jours, les orateurs des quatre partis à la Chambre des Communes ont traité du chômage la semaine dernière mais le débat a été ajourné à plus tard afin de donner préséance aux bills gouvernementaux.

C'est la gravité de la situation de l'embauchage reflétée par les dernières statistiques qui a fourni aux députés de l'opposition l'occasion d'exiger un débat sur le chômage afin que le gouvernement explique ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet.

Mais après trois jours de discussions au cours desquelles les principaux représentants des partis à Ottawa ont exprimé leurs opinions, le gouvernement n'a pas encore révélé ses intentions. Ou plutôt, il est clair que le gouvernement considère la situation actuelle comme normale et qu'il espère que les choses vont se régler tout seul.

Plusieurs orateurs des banquettes gouvernementales ont pris part au débat. Le premier et, sans contredit, celui dont le discours était attendu avec impatience, fut l'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail.

Il a tout d'abord commencé par dire que le problème du chômage préoccupait grandement le gouvernement et comme preuve, il a souligné les amendements apportés à la loi de l'Assurance-

chômage qui permettent d'allonger la période des prestations. Il a semblé insinuer que les responsables du niveau de l'embauchage, ce sont les entrepreneurs en disant que le grand atout de l'embauchage intégral, c'est l'excellence des relations patronales-ouvrières.

## Le rôle des provinces

M. Gregg a aussi rappelé qu'il incombe aux provinces de trouver de l'emploi aux travailleurs aptes au travail qui ne reçoivent pas d'assurance-chômage.

Après avoir noté que l'augmentation du nombre des chômeurs résulte en grande partie de l'augmentation des effectifs ouvriers qui ont augmenté de 72,000 en 1954, il a cependant conclu que la situation de l'embauchage ne se détériore pas comparativement à l'an dernier et que, conséquemment, il n'y a pas lieu de s'alarmer.

M. Gregg a ensuite cité des statistiques à l'appui de ses avancées: en 1954, dit-il, la production industrielle a augmenté de 4 p. 100 environ avec une même main-d'oeuvre; par contre, la production manufacturière s'est maintenue au même niveau qu'en 1953 avec une main-d'oeuvre réduite d'environ 5 p. 100; ces pertes ont toutefois été compensées par des augmentations du pourcentage de la main-d'oeuvre dans les services, l'industrie de la construction, les mines.

En conséquence, il ne faut pas

s'alarmer au moment où les indices économiques indiquent une reprise dans le niveau de l'embauchage.

## M. C. D. Howe

Ces derniers propos devaient d'ailleurs être confirmés par l'hon. C. D. Howe, ministre du Commerce qui a analysé la situation économique au Canada sous un jour optimiste. Il a déclaré que l'augmentation de la productivité canadienne allait nous permettre de faire une concurrence plus facile sur les marchés étrangers, ce qui ranimera le niveau de l'embauchage.

Un député libéral de Toronto, M. David Croll a admis qu'il fallait faire quelque chose tout en précisant que le gouvernement actuel est le mieux qualifié pour régler le problème du chômage. Selon M. Croll, il faudrait favoriser la construction de logements, baisser les impôts, favoriser les exportations et cela, même au prix d'un déficit budgétaire.

Enfin, le seul député du Québec à prendre la parole, M. Gérard Légaré, libéral de Rimouski a déclaré que la responsabilité du chômage devrait être partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il a souligné que le chômage actuel au Canada dépend largement de notre climat et qu'on ne peut rien faire à ce sujet. Il a fait appel aux journalistes du pays pour que ceux-ci dans leurs centres respectifs, lancent des idées capables de résoudre le problème du chômage saisonnier sur le plan régional.

## Le parti conservateur: "Faites quelque chose!"

C'est Mme Fairclough, député conservateur de Toronto, qui a ouvert le débat en présentant une résolution à l'effet de demander au gouvernement de prendre les mesures efficaces pour enrayer le chômage actuel.

Mme Fairclough a, à notre avis, prononcé le meilleur discours du débat. Elle a analysé d'une façon claire la situation actuelle, démontré que le chômage augmente d'année en année, de mois en mois, que le total de la main-d'oeuvre qui arrive sur le marché du travail ne peut se trouver du travail parce qu'il n'y a pas une création correspondante d'emplois.

Voici d'ailleurs quelques chiffres cités par Mme Fairclough pour démontrer la gravité de la situation.

Au cours des mois d'été de 1953, la demande d'emplois a varié entre 3 à 4.2 p. 100 du total de la main-d'oeuvre tandis que ce pourcentage passait de 4.4 à 6.8 p. 100 durant la période correspondante en 1954; en janvier 1955, ce pourcentage était de 10.7 p. 100 contre 10.00 p. 100 en janvier 1954.

Parlant ensuite de ceux que les statistiques considèrent comme de vrais chômeurs et qui sont inscrits comme tels aux bureaux de l'Assurance-chômage, Mme Fairclough a cité des statistiques similaires. En janvier 1953, le pourcentage des sans-travail se chiffrait à 3.6 p. 100; en janvier 1954, il s'établissait à 5.3 p. 100 tandis qu'il grimpeait à 6.8 p. 100 en janvier 1955.

## Les effectifs de la main-d'oeuvre

Mme Fairclough a ensuite démontré que le nombre des sans-emploi qui existe en surplus en 1955 dépasse le nombre des nouveaux travailleurs qui arrivent sur le marché du travail, ce qui démontre que les nouveaux emplois créés ne suffisent pas à donner du travail à ces nouveaux travailleurs. D'après Mme Fairclough, les effectifs ouvriers ont augmenté de 145,000 entre 1953 et 1955 pour passer de 5,200,000 à 5,345,000; par contre, il y avait 187,000 sans-emplois le 1er janvier 1953 tandis que ce chiffre s'élevait à 362,000 en janvier 1955, soit une augmentation de 175,000, d'où une perte nette d'emplois de 30,000.

Ce qui démontre que l'industrie ne crée pas assez d'emplois pour la main-d'oeuvre qui arrive chaque année sur le marché. L'hon. M. Gregg, ministre du Travail n'a pas contesté cette conclusion lorsqu'il a précisé lui-même que



Mme Ellen Fairclough, porte-parole du parti conservateur sur les questions ouvrières.

"l'augmentation du chômage résulte de l'augmentation des effectifs ouvriers".

## Des incompetents

Mme Fairclough a cité une déclaration faite par M. St-Laurent lors de l'ouverture de la session alors que le premier ministre se serait exprimé comme suit:

"Nous avons un pays où il devrait y avoir du travail pour tout le monde et si nous ne sommes pas assez sages pour organiser l'économie de la nation de façon à assurer du travail à tout le monde, nous sommes des incompetents."

La plus grande déficience du discours de Mme Fairclough, ce fut de ne pas suggérer des moyens concrets pour remédier à la situation critique. Elle a borné son exposé à analyser la question, citer des statistiques sans toutefois indiquer comment son parti envisageait la solution du problème.

Le chef du parti conservateur, l'hon. M. Drew, lui, est allé un peu plus loin, en suggérant la convocation immédiate d'une conférence fédérale-provinciale à laquelle seraient invités les représentants des municipalités, pour étudier les responsabilités respectives des trois gouvernements.

## Le Crédit social: du pouvoir d'achat

Les représentants du crédit social, dont M. C. E. Johnson, de Bow River, Alberta, ont préconisé une plus grande liberté à l'entreprise privée, l'augmentation du pouvoir d'achat, par la diminution des impôts et la suppression de la taxe de vente.

M. Johnson a rappelé qu'en régime économique orthodoxe, il n'y a que la guerre et les préparatifs de guerre qui sont capables de maintenir une pleine activité économique. Il a déploré que le gouvernement et le parti conservateur n'aient pas de solution à offrir au problème du chômage.

Après avoir cité les témoignages de William Green, président de la Fédération américaine du Travail et celui de Percy Bengough, ancien président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, en faveur de l'entreprise privée, M. Johnson a déclaré qu'il appartient à l'entreprise privée de fournir des emplois. A l'heure actuelle, dit-il, la politique gouvernementale entrave les activités de l'entreprise privée par leurs impôts, les taxes de toutes sortes, ce qui diminue le pouvoir d'achat des masses.

Comme solution, il a suggéré la suppression de la taxe de vente et un escompte sur les prix; il a



M. Solon Low, chef parlementaire du Crédit social.

demandé au gouvernement fédéral de prendre à sa charge les travailleurs en chômage mais aptes au travail en leur payant des prestations, des pensions, des allocations; il s'est déclaré en faveur d'un système de soutien des prix agricoles et finalement il a demandé un programme d'embauchage destiné à atténuer le chômage saisonnier, l'augmentation des échanges commerciaux avec les pays étrangers, la dévaluation du dollar canadien.

## Le C. C. F. veut le dirigisme

Plusieurs représentants du parti CCF ont aussi pris part au débat pour réclamer une action plus énergique du gouvernement dans la conduite des affaires de la nation.

C'est le leader de ce parti, M. Coldwell qui a énoncé la politique de son groupement à ce sujet, en réclamant un "programme intelligent de dirigisme économique."

Il a attribué la cause du chômage à la baisse des prix agricoles résultant de la perte de nos marchés extérieurs. Il a démontré que la diminution des affaires dans l'agriculture a une incidence directe sur les travailleurs industriels: les travailleurs agricoles ayant moins de pouvoir d'achat, ils achètent moins de produits manufacturés et il s'ensuit un engorgement de la production industrielle.

Or le problème de la perte des marchés agricoles est la résultante directe de la politique nationale du gouvernement concernant les exportations. Il s'ensuit donc que le chômage actuel dans l'industrie est une responsabilité qui retombe sur les autorités fédérales.

Il a aussi blâmé les représentants des chemins de fer nationaux pour avoir congédié un grand nombre de cheminots par suite de la diminution du transport et de la diminution du trafic par suite de la contraction des affaires et de nos exportations.



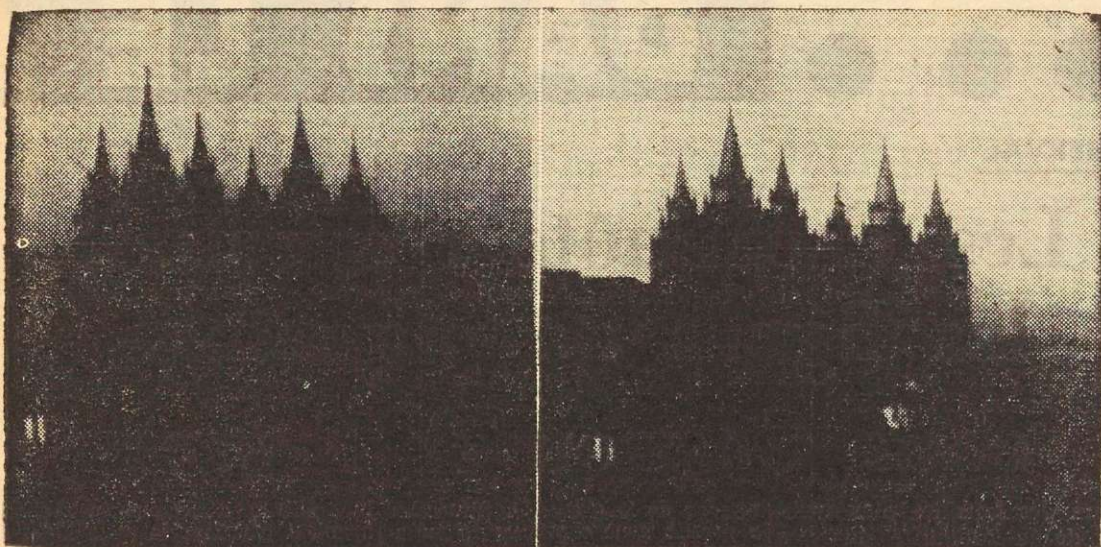
M. J. Coldwell, chef du parti C.C.F. à Ottawa.

Citant quelques statistiques, M. Coldwell a fait valoir que la situation de l'emploi ne cesse de se détériorer. A l'heure actuelle, il y a environ 600,000 travailleurs à la recherche d'un emploi, soit un pourcentage de 14.5 à 15 p. 100 de l'effectif global; en mars 1951, ce pourcentage ne s'élevait qu'à 8 p. 100; par ailleurs, le nombre des chômeurs s'établissait à 362,000 en mars 1955, soit 8 p. 100 de la population active tandis que ce chiffre était inférieur de presque 200,000 en mars 1951, soit un pourcentage de 4.5 p. 100.

L'un de ses partisans, M. Stanley Knowles a suggéré la construction de 200,000 logements par année, des mesures pour améliorer le réseau routier, la conservation des ressources, un programme d'hygiène et la construction de chemins de fer dans l'Ouest du pays.



LA DERNIERE EXPLOSION ATOMIQUE



Le temple des Mormons à Salt Lake City, à 370 milles du lieu de l'explosion atomique. A gauche, photo prise avant l'explosion; à droite, pendant l'illumination.

On songe au travail le dimanche dans les papeteries

Il est rumeur que l'une des principales questions lors des prochaines négociations dans l'industrie de la pulpe et du papier sera celle du travail le dimanche. Il est à noter qu'actuellement la semaine de travail est de 6 jours dans les papeteries de la province de Québec. Certaines papeteries des autres provinces ont une semaine de travail de 7 jours de sorte que la production se fait sans arrêt. Par exemple, deux papeteries de la Colombie Britannique produisent le dimanche comme la semaine de même que la plupart des moulins aux Etats-Unis.

A Terre-Neuve, des négociations sont engagées pour le début des opérations le dimanche à partir du 1er juin 1955. En ce dernier endroit, l'on prétend pouvoir ainsi augmenter la production annuelle de 35,000 tonnes.

La production

Ce serait d'ailleurs, l'argument

invoqué par les papeteries pour obliger les travailleurs à travailler le dimanche. D'après le Financial Post, pour résoudre la question, il n'y a qu'une seule chose à craindre: en prévoyant que les travailleurs demanderont une compensation monétaire pour le travail du dimanche, sous la forme d'un salaire plus élevé, il s'agira seulement de savoir s'il est plus économique, du point de vue des compagnies de faire travailler le dimanche à un salaire plus élevé que d'arrêter la production. Une semaine de travail de 7 jours permettrait d'augmenter la production de 10 p. 100.

Le jour du Seigneur

L'on ne se cache pas que le travail le dimanche viendrait en conflit avec la Loi sur le travail le dimanche. Mais, d'après les observateurs du Financial Post, cette loi ne lie que si les gens le veulent. S'il n'y a pas de plainte, on peut la rappeler.

On ne se cache pas que c'est dans la province de Québec que l'on rencontrera le plus de difficultés au travail le dimanche. "L'Eglise catholique, dit le Financial Post, qui exerce une grande

influence sur les travailleurs, a toujours été opposée à la semaine de travail de sept jours."

C'est presque avec regret que le Financial Post enregistre cette opposition du Québec au travail le dimanche car du même souffle, il ajoute que dans l'Ontario, les Maritimes et les autres parties du Canada, le problème sera plus facile à régler, si l'on excepte la question des salaires plus élevés et les autres bénéfices que les travailleurs ne manqueront pas de demander pour le travail du dimanche.

Ainsi, en dehors de l'aspect économique de la question du travail le dimanche et de celle de l'aspect légal de la question, le Financial Post ne voit pas de difficultés. Il ne voit pas que le travail le dimanche, travail non nécessaire, mais uniquement lucratif, vient en conflit avec la loi divine qui nous demande de nous abstenir d'oeuvres serviles le dimanche.

La concurrence

Dans la province de Québec, il est certain que l'on exercera des pressions pour favoriser le travail le dimanche dans les papeteries. L'on invoquera que les compagnies pourraient bien nous jouer le tour d'aller faire de grandes installations dans la province de Terre-Neuve, par exemple, dans la Colombie britannique où MacMillan & Bloedel songe à construire un moulin d. \$30,000,000. On nous dira encore que l'International Paper qui venait s'établir chez nous au début du siècle, est actuellement à construire un moulin de \$20,000,000 dans le sud des Etats-Unis, parce que les opérations sont plus profitables en ce pays, la main-d'oeuvre dans cette partie du pays étant peu dispendieuse et le travail le dimanche non prohibé par l'Etat.

Chose certaine, les travailleurs de la pulpe et du papier qui sont membres de la Fédération affiliée à la C.T.C.C., ne se laisseront pas influencer par ces arguments des compagnies et ils continueront à ne pas vouloir travailler le dimanche.

Ottawa institue une commission d'enquête sur le cabotage

La semaine dernière, l'hon. Georges Marler, ministre du Transport, a annoncé la formation d'une commission d'enquête sur la situation du cabotage au pays.

Cette commission sera présidée par le juge W. F. Spence, de la Cour Suprême d'Ontario; les autres membres seront Me W. N. Wickwire, avocat d'Halifax et M. Marcel Bélanger, comptable agréé de Québec.

D'après l'arrêté ministériel déposé à la Chambre des Communes par l'hon. M. Marler, les enquêteurs devront se prononcer sur les points suivants:

1. — Les relations existant

entre le transport côtier et la construction des navires et les répercussions sur l'industrie navale canadienne du fait que des navires étrangers véhiculent le commerce canadien;

2. — Les effets probables de la canalisation du St-Laurent sur le cabotage;

3. — Les relations existant entre le commerce côtier, par rapport au commerce international et à sa politique étrangère.

Enfin, la commission d'enquête étudiera aussi la possibilité d'appliquer des conditions spéciales de cabotage applicables à certaines régions du Canada.

La sécurité syndicale :

La quatrième tentation

Il y a quelques années, paraissait un livre très intéressant: "Les trois tentations de l'apostolat moderne". L'auteur a oublié une quatrième tentation: celle de se couvrir du manteau de l'Eglise, celle d'exploiter le prestige et l'autorité de l'Eglise. Cette tentation semble provenir du péché originel: on la découvre dans toutes les classes de la société, sous des formes très variées, parfois subtiles.

Un fait révélateur, c'est une certaine utilisation des Encycliques. Que choisit-on parfois, dans les documents pontificaux? Ce qui fait son affaire. On extrait un passage et, sans contexte, on foudroie l'adversaire pour le terrasser. L'étonnement s'accroît lorsque cette tactique est employée par des gens qui s'opposent habituellement à la doctrine sociale de l'Eglise.

Tel est le cas de la "National Association of Manufacturers" (N.A.M.) aux Etats-Unis. Cette association patronale est célèbre pour son antisindicalisme. En juin 1936, le Sénat américain formait un comité du nom de "La Follette Civil Liberties Committee" pour procéder à une enquête sur l'ingérence dans le droit des travailleurs à se syndiquer et à négocier collectivement.

L'enquête a révélé qu'une clique de puissantes compagnies surtout financière et contrôlent la N.A.M. Ce petit groupe a organisé la stratégie pour mettre en branle tout un programme national d'opposition, de la part des employeurs, aux unions ouvrières et à l'intervention du gouvernement pour améliorer les conditions de travail. Le budget de la N.A.M., en 1937, atteignait \$1,440,000. Dossier assez chargé sur l'espionnage industriel, l'engagement de briseurs de grèves et l'emploi de munitions industrielles.

La N.A.M. a publié plusieurs brochures. En particulier, celle de 1939: "Declaration of Principles relating to the Conduct of American Industry". Elle y affirme son libéralisme et s'oppose à toute réglementation des affaires par le gouvernement ou par une association professionnelle.

Or, voici que tout récemment, le secrétaire de la "National Association of Manufacturers", M. Noel Sargent, écrit une brochure "Ethics, Economics and Church". Il prétend que Rerum Novarum contient un texte favorable à l'atelier ouvert et qui s'oppose à la légitimité de l'atelier syndical.

Le passage de Rerum Novarum — cité sans contexte — se lit comme suit: "C'est une opinion confirmée par de nombreux indices que beaucoup d'associations ouvrières sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère".

Si on prend le soin de lire les lignes qui suivent cette citation de Léon XIII, on s'aperçoit vite que le Pape parle des associations ouvrières antireligieuses, contrôlées ou dominées par des disciples de Marx. Certainement, ces unions présentaient des dangers pour la foi des travailleurs catholiques. Léon XIII demande à ces travailleurs de fonder entre eux des associations catholiques afin de secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable.

Prétendre que ce passage de Rerum Novarum condamne moralement l'atelier syndical, c'est affirmer que tous les Evêques du Canada et des Etats-Unis ont failli à leur tâche en n'appliquant pas les prescriptions du Saint-Siège. Si Léon XIII avait voulu réellement dire que l'atelier syndical est immoral, les Evêques n'auraient pas eu d'autre choix que de le condamner.

Bien au contraire, la Lettre Pastorale collective sur le Problème ouvrier recommande aux patrons et aux législateurs de favoriser la sécurité syndicale. On doit croire que les Evêques sont mieux qualifiés pour interpréter le sens des documents pontificaux que M. Sargent et compagnie...

Paul-Emile Bolté, P.S.S.

Une erreur...

La semaine dernière, il s'était glissée une erreur dans le tableau des salaires payés à certains métiers de la construction à Montréal et à Québec.

Les ouvriers de la région de Québec nous ont signalé une erreur en ce qui a trait aux salaires des briqueteurs et des char-

pentiers. Alors que nous avions écrit que le salaire des briqueteurs à Québec était de \$1.50 et celui des charpentiers de \$1.70, c'est l'inverse, paraît-il, qu'il aurait fallu lire: salaire des briqueteurs: \$1.70; salaire des charpentiers: \$1.50.

La semaine de la coopération du 5 au 12 juin

Pour la deuxième année consécutive, il y aura en 1955 un Semaine de la coopération au Canada Français; elle se tiendra du 5 au 12 juin. Telle est la nouvelle qui nous a été communiquée à l'issue des réunions de l'Exécutif du Conseil Canadien de la Coopération et du Conseil de la Coopération du Québec.

Les délégués au congrès général des coopératives tenu à Québec en octobre dernier avaient décidé de la tenue d'une deuxième Semaine de la coopération — pour 1955, particulièrement à cause du succès extraordinaire remporté par celle organisée dans la province au début de juin 1954. Ils avaient chargé les administrateurs du Conseil de la Coopération du Québec de collaborer avec le Conseil Canadien de la Coopération pour fixer les cadres et déterminer les activités de cette Semaine.

Déjà l'Exécutif du Conseil de la Coopération du Québec a pris les premières dispositions pour que non seulement les coopérateurs mais toute la population du Québec ainsi que toutes les associations de caractère éducatif et social participent aux activités de cette Semaine. Le programme prévoit aussi une participation active de tous les groupements intéressés à l'éducation populaire et au progrès économique des nôtres.

C'est dire que cette initiative est d'ores et déjà assurée d'un franc succès qui bénéficiera non seulement à la population de la province de Québec mais à toutes les minorités canadiennes-françaises des autres parties du pays.

ARRÊTEZ VOTRE TOUX! avec le SIROP MATHIEU EN VENTE PARTOUT



# Philippe Girard revient de sa première tournée

M. Philippe Girard, qui vient d'assumer les fonctions de directeur des Relations intersyndicales, vient de terminer sa première tournée chez les syndicats affiliés à la CTCC et est revenu enchanté de l'accueil que lui réservent les syndiqués.

L'on sait que la fonction du confrère Girard, c'est de visiter les syndicats, prendre connaissance des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, expliquer au besoin les mots d'ordre de la CTCC ainsi que les décisions prises par les organismes supérieurs.

Cette première tournée de M. Girard lui a permis de rencontrer les membres du Conseil Central de Québec, les représentants syndicaux sur le Bureau fédéral de la Fédération de la Pulpe et du Papier ainsi que les exécutifs des syndicats de la région du Saguenay et ceux de la région du Lac St-Jean.

## Le journal "Le Travail"

Dans ses rencontres avec les syndiqués, M. Girard a insisté auprès des exécutifs des syndicats pour bien lire et bien expliquer aux syndiqués, les communiqués qui parviennent de la CT.C.C. Ces communiqués, a-t-il précisé, permettent d'économiser du temps et de l'argent; autrement, dit-il, il faudrait que les officiers de la CT.C.C. aillent dans chacun des centres pour expliquer toutes les décisions prises en congrès an-

nuel, au Bureau confédéral et à l'Exécutif.

Il a aussi demandé que les responsables syndicaux voient à mettre à date les noms et adresses de leurs membres afin que ceux-ci puissent recevoir le journal Le Travail.

Il ne s'agit pas seulement pour les syndicats de payer l'abonnement de leurs membres mais encore faut-il que ces membres reçoivent le journal et le lisent. Le journal est une source d'information financière fondée pour réaliser des profits; ce service existe pour établir des contacts entre les dirigeants de la CT.C.C. et tous les membres et répandre partout des nouvelles du mouvement.

Concernant les nouvelles cartes dont la signature est exigée par les services postaux, M. Girard nous informe que les syndicats de la Fédération de la Pulpe et du Papier se sont engagés à les faire signer de même que les syndicats de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## La souscription du "Devoir"

M. Girard a aussi profité de ses rencontres avec les syndicats pour leur demander leur appui en faveur de la campagne de souscription organisée par les Amis du Devoir. Le Conseil Central de Québec, comme nous l'avons annoncé la semaine dernière a voté un montant de \$100 de même que le Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean.

M. Girard a aussi demandé aux officiers des syndicats que ces derniers organismes fassent aussi leur part. Par exemple, le syndicat de l'Aluminium d'Arvida a aussi voté un montant de \$100; les autres syndicats vont prendre des dispositions semblables lors de leurs assemblées mensuelles prochaines.

avantages additionnels aux syndiqués.

Les principaux changements apportés à la convention collective comprennent une augmentation de cinq cents l'heure pour tous les débardeurs, une augmentation de la paie de vacances laquelle est portée à 4 p. 100 du salaire au lieu de 2 p. 100 ainsi que plusieurs ajustements de salaire sur certaines opérations.

Le syndicat était représenté au cours des négociations par MM. J. P. Geoffroy, conseiller technique de la CTCC, Fernand Villeneuve, conseiller technique du Conseil Central de Sorel, Marcel Gladu, agent d'affaires du syndicat, MM. Arthur Simard, le capitaine Weir et d'autres officiers représentaient la Sorel Dock & Stevedoring.

## Arbitrage avec la Dominion Textile

M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile qui nous a communiqué les renseignements relatifs au vote de grève à la Penman's, nous informe aussi que l'arbitrage du différend entre la Dominion Textile et la Fédération Nationale du Textile qui groupe les syndicats de Sherbrooke, Magog, Drummondville et Montmorency, va débuter lundi, le 28 mars courant.

C'est l'hon. juge Achille Pettigrew qui agira comme président du tribunal tandis que M. McNichols représentera la partie patronale. La Fédération Nationale du Textile a choisi comme arbitre, Me René Chalout de Québec. Le procureur syndical sera Me Marc Lapointe de Montréal.

## ROBERVAL

# Les cheminôts respectent les lignes de piquetage chez Gagnon & Frères

L'un des faits les plus typiques de la solidarité ouvrière s'est manifesté de nouveau, la semaine dernière à Roberval, alors que les employés du Canadien National, en charge d'une locomotive, ont refusé de traverser les lignes de piquetage formées par les employés de la firme Gagnon & Frères de cette ville.

## Grève solide

M. Philippe Girard, directeur du service des Relations intersyndicales de la CT.C.C., qui arrive d'une tournée dans la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean, nous a raconté qu'à l'approche d'une locomotive qui devait servir à sortir de la marchandise des entrepôts de la maison Gagnon & Frères de Roberval, deux piqueteurs, armés de pancartes, se sont identifiés comme grévistes et ont demandé aux opérateurs de la locomotive de ne pas franchir les lignes de piquetage.

Ces derniers, des syndiqués convaincus, ont fait droit à la demande des piqueteurs, de sorte que depuis 10 jours, les wagons de marchandises n'ont pu quitter les entrepôts Gagnon & Frères.

## Une grève légale

La grève que font actuellement les quelque 60 employés de Gagnon & Frères est absolument légale parce que le syndicat a passé par toutes les étapes régulières qu'impose la loi: ils ont négocié de bonne foi, ils ont eu recours aux services d'un conciliateur du Ministère du Travail et finalement ils ont passé par l'arbitrage.

## Les demandes syndicales

Les principales demandes syndicales ont trait à une augmentation du salaire horaire de 10 cents l'heure, à une diminution du "speed-up" qui rend actuellement les conditions de travail inacceptables et finalement une clause de retenue syndicale.

La sentence arbitrale publiée en mars 1954 avait rejeté majoritairement les demandes syndicales et recommandé le maintien des conditions qui existaient à ce moment.

Depuis cette date que les négociations post-arbitrales se déroulent et il semble bien que les syndiqués ont attendu assez longtemps avant de déclarer la grève, le 17 février dernier.

Il est à rappeler que le syndicat a gagné son point devant la Commission des Relations ouvrières en novembre 1954 alors que la partie patronale avait demandé une révision des effectifs. Le syndicat a aussi gagné un grief en juin 1954 alors que Gagnon & Frères avait cherché à intimider ses employés.

## La grève continue

Il y a quelques jours, on en vint pratiquement à une entente, mais alors que les représentants syndicaux allaient faire connaître les offres de l'employeur, ce dernier renvoya un messenger spécial pour dire qu'il retirait ses offres. Le projet d'entente avait été discuté avec les représentants syndicaux et M. Gagnon, fils du propriétaire, accompagné du gérant; 5 minutes avant le début de l'assemblée des grévistes qui allaient connaître les offres patronales, M. Hermas Gagnon, propriétaire de l'entreprise, fit savoir qu'il retirait ses offres.

## Une assemblée

M. Philippe Girard a profité de son séjour dans la région pour rencontrer les grévistes et participer à une assemblée publique organisée par le syndicat afin de renseigner la population sur la

# DANS LE M

## MONTREAL

# 125,000 syndiqués unis dans la lutte contre le chômage

Les représentants des trois centrales syndicales de Montréal se sont mis d'accord lundi de cette semaine pour unir leurs efforts en vue de lutter contre le chômage.

Rien n'a transpiré de la rencontre, mais il semble que l'on songe à une prochaine réunion conjointe de tous les exécutifs des syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal (CTCC) au Conseil du Travail de Montréal (CCTCOI) et au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal (CMTTC-FAT), pour préparer les plans d'une grande manifestation publique.

Il a été convenu qu'une autre rencontre entre les dirigeants des centrales syndicales aura lieu le 18 mars.

Voici le texte du communiqué émis à la suite de la rencontre de lundi:

"Les représentants des trois conseils syndicaux de Montréal se sont rencontrés cet après-midi,

"Les délégués ouvriers, qui représentent 125,000 syndiqués de la région de Montréal, sont d'accord pour entreprendre une action conjointe devant l'urgence et la gravité du problème du chômage.

"Les délégués ont déploré l'inaction des autorités municipales, provinciales et fédérales, vis-à-vis des sans-travail, particulièrement envers ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage parce qu'ils occupent des emplois non-assurables ou qu'ils ont épuisé leurs prestations.

"Les représentants des trois conseils, qui ne s'étaient pas réunis depuis plusieurs mois, ont établi des projets afin de tenir des assemblées conjointes afin d'arrêter les modalités de leur action.

"Une prochaine réunion des représentants des trois conseils aura lieu le 18 mars prochain.

"Signé: Huguette Plamondon, Léo-M. Côté, Horace Laverdure."

Prenaient part aux discussions, hier après-midi, MM. Louis Laberge, Raymond-M. Bennett, M. Chartrand, Y. Legault, G. Poitras, G. Poirier et F. Daoust.

## Un juge empêché de se montrer humain

Dernièrement, à Baltimore, un juge a voulu se montrer humain, mais il n'a pu à cause de la rigidité de la loi. Il s'agissait d'une pauvre femme, une Noire, qui était accusée d'avoir volé la somme de \$189.13 de son employeur.

Le juge Joseph R. Byrnes lui imposa une sentence suspendue de 30 jours de prison et décréta qu'elle ne serait pas obligée de restituer l'argent volé.

"Si ce n'était de mon serment d'office, je la déclarerais non coupable, a-t-il dit, et il en sera ainsi chaque fois qu'un homme abusera ainsi du travail d'une femme..."

La femme, mère d'un enfant, a admis avoir dérobé l'argent par petits montants à la fois, sur une période d'environ six semaines.

Au cours du procès, il fut prouvé qu'elle n'avait qu'un salaire de \$20.53 par semaine pour 54 heures de travail.

\* \* \*

Le même problème s'est posé, la semaine dernière à un juge du Québec, alors qu'un accusé avoua avoir volé la somme de quelque \$750 à son employeur, propriétaire d'une station de gazoline.

Au cours du procès, l'employé a déclaré qu'il ne retirait que \$12 par semaine pour son travail à cet endroit et qu'il avait été obligé de voler pour manger. "J'ai pas fait ça pour mal faire, Votre Honneur, j'ai fait ça pour manger."

Cette affaire étant encore "sub judice", la sentence n'étant pas encore rendue, nous ne faisons pas de commentaires.

## SOREL

# Les débardeurs obtiennent 5 cents de plus l'heure

Après deux séances de négociations entre le Syndicat National des Débardeurs de Sorel et la Sorel Dock & Stevedoring Co. Ltd., les parties sont tombées d'accord pour la signature d'une convention collective qui accorde plusieurs



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Publiciste:  
YOLANDE MERCURE

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

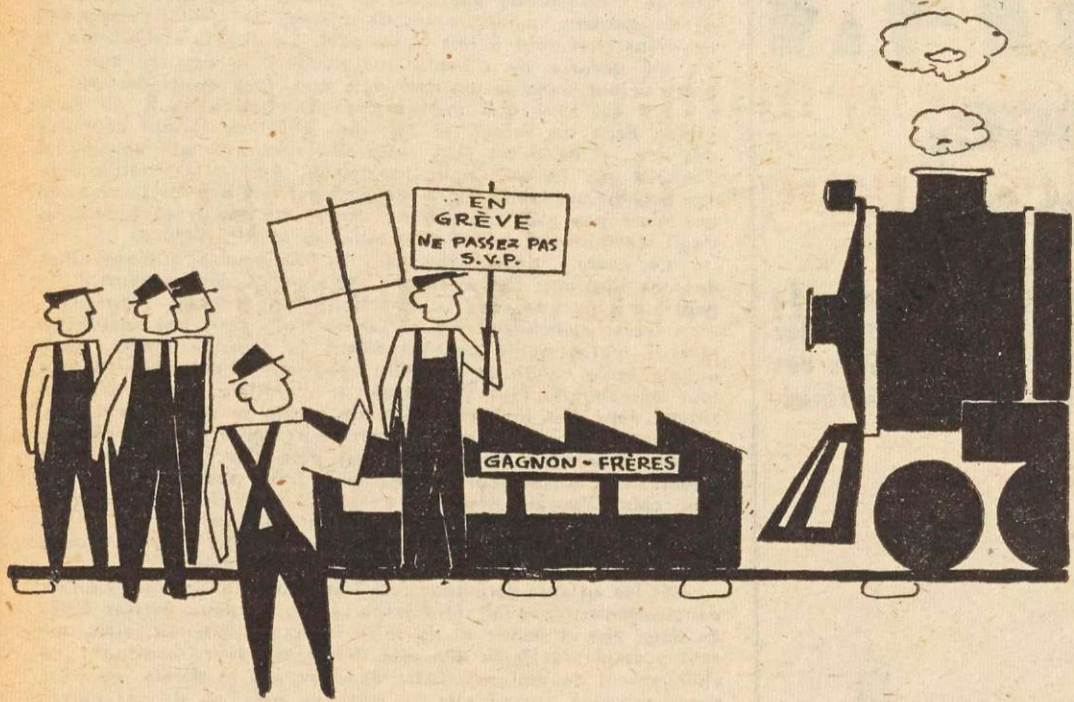
Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa



# MOUVEMENT



## MONTREAL

### Les maîtres-plâtriers ont fait une offre dans les négociations

A la suite de deux séances de négociations entre les parties, l'Association des Maîtres-Plâtriers de la province de Québec a fait une offre pour le renouvellement de la convention collective particulière qui existe dans cette industrie. Les deux parties syndicales, soit le syndicat des plâtriers, affilié au Conseil central de Montréal, et l'union internationale, vont présenter ces contre-propositions à leurs membres prochainement.

Quant au syndicat national des Plâtriers, l'assemblée a

été convoquée pour vendredi, le 18 mars, à 8 heures, en la salle du Conseil Central, 1231 Demontigny, alors que les négociateurs syndicaux feront connaître les résultats des négociations. Les membres seront appelés à se prononcer sur l'offre que vient de leur faire l'association patronale. M. René Grégoire agira comme président de cette assemblée.

#### Les demandes

Les principales demandes faites par les plâtriers qui groupent plus de 1,000 tra-

vailleurs dans la région métropolitaine, consistent en une augmentation générale des salaires de 20 cents l'heure; une paye de vacances de 4 p. 100 au lieu de 2 p. 100 ainsi que deux congés chômés et payés.

L'on sait que la présente convention qui expire le 1er avril 1955 est négociée séparément de la convention générale du décret pour les métiers de la construction mais dès qu'elle sera acceptée, elle sera incorporée au décret général et c'est le Comité Paritaire qui administrera son application.

## ARVIDA

### Le Syndicat de l'Aluminium crée un "service familial"

Le Syndicat national des travailleurs de l'Aluminium d'Arvida vient de mettre sur pied un nouveau service pour ses membres et leurs familles, le Service familial.

C'est ce qu'à révélé M. Adrien Plourde, président du syndicat, au cours d'une émission radiophonique sur les postes locaux.

#### Les buts du Service familial

M. Plourde a expliqué comment ce nouveau service qui sera sous la direction de Mlle Gracia Brasseur, actuellement étudiante à l'Université Laval de Québec, répondra à de nombreux besoins.

D'après M. Plourde, ce nouveau service voudra compléter le joint entre le foyer du travailleur et son syndicat. Car le syndicat a besoin de la famille du travailleur comme il a besoin du travailleur lui-même.

Nous réalisons aussi, de poursuivre M. Plourde, que les épouses

de nos syndiqués demeurent totalement inconscientes des bénéfices que la famille ouvrière retire du syndicat. Par ailleurs, le syndicat exige des sacrifices de la famille du syndiqué par la cotisation syndicale, les absences pour les assemblées et les journées d'études quand il ne s'agit pas de grèves longues et pénibles.

#### Les jeunes travailleurs

Nous constatons aussi, d'ajouter M. Plourde, que les jeunes travailleurs qui arrivent à l'usine ne sont pas, pour la plupart, très ouverts à l'idée syndicale, encore moins à l'idée sociale. Ce sont des individualistes, ce qui est le signe d'une éducation sociale déficiente. Pour refaire cette mentalité, la réformer, il faut tout d'abord l'influence du foyer, l'influence de la mère.

#### Les loisirs

Le nouveau service se propose aussi de répondre à d'autres besoins, particulièrement aux loisirs et aux vacances que l'ouvrier pas-

se souvent à s'ennuyer tandis qu'il pourrait y trouver une source d'enrichissement. Il y a encore les cas de misère que la maladie peut amener chez les familles ouvrières, les problèmes que pose l'établissement d'un bon budget familial, etc.

## ST-JEROME

M. Roland Martel, de St-Jérôme, a été réélu pour un deuxième mandat président du Conseil Laurentien des Métiers de la Construction Inc. du comté de Terrebonne.

Les autres membres du Conseil sont: MM. Emile L'Allier, vice-président; Gérard Cloutier, secrétaire-archiviste; Eugène Thérien, secrétaire-trésorier; Paul Chin, statisticien et sergent d'armes.

Les élections ont eu lieu sous la présidence de M. William Léger, président de la Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment.

## JOLIETTE

### Retraite annuelle des permanents de la CTCC à la Maison Querbes

Monsieur le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC nous communique que la retraite annuelle des dirigeants et des permanents de la CTCC aura lieu à Joliette, à la Maison Querbes, les 24, 25, 26 et 27 mars courant. La retraite débutera le jeudi soir pour se terminer le dimanche midi.

Le prédicateur de cette retraite sera M. le chanoine Armand Racicot qui possède une vaste expérience dans le domaine social et une réputation de médecin des âmes dont tous sauront bénéficier. Ancien aumônier des syndicats et grand propagandiste des mouvements d'Action catholi-

que, M. le chanoine Racicot a toujours suivi de près l'action syndicale des militants de la CTCC.

#### Les communications

M. le chanoine Pichette nous informe que les communications entre Joliette et les différents centres sont très faciles. Il y a un train qui arrive de Québec à 7 h. 30 p.m. tandis que de Montréal, outre les chemins de fer du Canadien National et du Pacifique Canadien, il y a un service d'autobus entre Montréal et Joliette toutes les deux heures.

Comme la maison Querbes ne dispose que de 75 chambres, on est prié de faire sa réservation avant le 18 mars prochain en écrivant à l'aumônier général de la C.T.C.C. à Québec.

### Des tâches pour le syndicalisme

On se plaint souvent à dire que nos syndicats doivent maintenant dépasser le stade des revendications où ils ont dû se limiter jusqu'ici à cause des circonstances. C'est là un certificat de maturité qu'on discerne et ils se doivent comme ils doivent à leurs membres de s'en prévaloir. Il est certain que compte tenu de certains secteurs où les salaires sont vraiment trop bas et les conditions de travail inférieures, viendra un temps où les efforts des syndicats tendront surtout à maintenir les salaires au niveau maximum que permet la prospérité de l'entreprise.

Cependant la convention collective ne perdra pas pour autant sa raison d'être. Mais elle devra mettre l'accent sur la collaboration qui éventuellement se traduira par des réformes de structure de l'entreprise.

D'autre part, c'est certain une erreur de penser que tout le sort même économique des travailleurs est entre les mains de l'employeur. Au contraire les ouvriers peuvent régler une bonne partie de leur problème économique soit par leur initiative et leur courage personnels, soit surtout par le truchement de leur organisation syndicale ou autre. Il faut savoir que le salaire nominal de l'ouvrier peut monter jusqu'à doubler ou tripler tandis qu'en même temps diminue son salaire réel par le fait que le coût des marchandises et des services monte en flèche et atteint des niveaux inaccessibles aux revenus des travailleurs. Le syndicalisme ne peut donc pas sous peine de s'engager dans un cercle vicieux limiter son action à l'usine et de désintéresser des solutions économiques qui permettent aux travailleurs tirer un rendement maximum du salaire qu'il retire.

C'est pourquoi il devra s'efforcer de susciter et de promouvoir chez ses membres la coopération sous toutes ses formes. De fait, l'on peut constater que d'une façon générale, les syndicats n'ont pas manqué de seconder les efforts des coopératives quand ils n'ont pas été à l'origine même de leur fondation.

Mais il n'y a pas que des problèmes économiques qui se posent à la classe ouvrière. Il y a aussi des problèmes humains, sociaux, familiaux. Sans vouloir minimiser ni méconnaître les efforts comme le mérite d'autres mouvements ouvriers comme la L.O.C. ... et la J.O.C. ... dont l'attention et les énergies sont centrées sur le grand problème de la rechristianisation de la masse ouvrière et des foyers ouvriers, le syndicalisme, et surtout le syndicalisme chrétien, ne peut ignorer ces problèmes sous prétexte que leur solution ne relève point de la convention collective qui constitue son but essentiel et principal.

## DRUMMONDVILLE

### Convention collective signée avec la cité

A compter du 1er janvier 1955, tous les employés au service de la Cité de Drummondville toucheront une augmentation variant entre 5 et 25 cents l'heure, par suite de la convention collective signée dernièrement par le Syndicat des employés et les représentants du Conseil municipal.

Outre cette augmentation de salaire, il a été convenu que le temps supplémentaire sera payé après les heures normales de la journée et de la semaine de travail qui sera de 48 heures; lorsque les employés seront requis de travailler les dimanches et les jours de fêtes, ils recevront une double paie.

Les employés auront de plus droit à 10 fêtes chômées et payées, deux semaines de vacances après cinq années de service ainsi que

l'application de la clause d'ancienneté pour tous les nouveaux employés après 90 jours de probation.

Lors de la signature de la convention collective, les parties ont aussi convenu de maintenir en vigueur le plan d'assurance-groupe actuel et d'établir un plan de pension d'ici le mois d'août prochain.

Les parties signataires de l'entente sont, pour la Cité de Drummondville, M. le maire J.-B. Michaud, M.D., et Me Marcel Marier, greffier, tandis que MM. Germain Picotin, président, et Joseph Cournoyer, secrétaire, ont signé pour le syndicat. C'est M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central de Drummondville, qui a dirigé les négociations pour le syndicat.



# TRAVAIL ET FOYER

## Mlle Claire Prince, agent d'affaires

Mademoiselle Claire Prince, agent d'affaires de l'Union Nationale du Vêtement, est une des rares femmes qui négocient des contrats, règlent des griefs, et établissent les prix dans l'industrie de la robe. Elle cumule toutes ces fonctions avec compétence et j'ai pensé que les travailleuses seraient intéressées à la connaître davantage.

— Dans quelle industrie travaillez-vous avant d'être à l'emploi de l'Union Nationale du Vêtement ?

— J'ai travaillé 12 ans comme opératrice dans la robe, chez Hampton. Je faisais la robe au complet. Au début, je ne connaissais pas grand-chose au syndicalisme, mais peut-être parce que j'avais fait partie, plus jeune, d'une section de la J.O.C., j'ai bien vite commencé à m'intéresser aux questions sociales. Et, comme nous avions l'atelier fermé et que nous étions obligées d'aller aux réunions, j'ai commencé à comprendre le syndicalisme et à travailler pour le syndicat. J'ai été 6 ans déléguée de département, et 9 ans officier de mon syndicat. J'étais aussi sur le comité des prix. Je me souviens, nous nous réunissions durant notre heure de dîner pour étudier et fixer les prix d'échantillons.

— A quel moment êtes-vous entrée au service de la Fédération du Vêtement ?

— C'était en 1952. La Fédération avait besoin d'un agent d'affaires pour négocier les contrats dans la robe, régler les griefs et établir les taux à pièce. Ils m'ont demandé si je voulais bien accepter la position. J'ai hésité au début pour ensuite me laisser convaincre.

— En quoi consiste au juste votre travail ?

— J'ai environ sept industries à visiter. Dans certaines l'employeur établit lui-même les prix et quand les opératrices ne sont pas satisfaites, on fait appel à nos services. Dans d'autres, les patrons ne sont pas capables d'établir eux-mêmes les prix alors c'est à moi qu'incombe la tâche. Je négocie aussi des contrats et m'occupe du plan d'assurance pour toute la Fédération.

— Les employeurs vous reçoivent-ils bien ?

— Maintenant oui, ils se sont habitués à me voir. Au début, ils ne savaient à quel s'en tenir sur mon compte. C'était assez inusité de voir une femme établir des prix. Ils doutaient même de ma compétence. Je me souviens d'une de mes premières visites. M. Godin m'accompagnait. Le patron refusait absolument de croire que j'étais capable de fixer le prix



Mlle Claire Prince, l'un des agents d'affaires au service de la Fédération du Vêtement.

de la robe. A la fin il prit un échantillon, l'évalua, mis le papier de côté et me donna l'échantillon en disant: "Prouvez-moi ce que vous pouvez faire. J'évaluai la robe, nous avons comparé nos deux papiers... il y avait un sou de différence... j'ai rarement vu un patron si étonné. Nous, nous étions bien contents... Aujourd'hui, souvent, ils font appel à mon expérience avant d'envoyer leurs soumissions au gouvernement.

— Et, selon vous, quel est le plus gros problème de la travailleuse ?

— Son incompétence, dans certaines industries. A plusieurs endroits, l'organisation du travail est déficiente et pour d'autres raisons aussi, les travailleuses font vite et ne se donnent pas la peine de faire du bon travail. Lorsque j'étais chez Hampton, nous avions fait un test. 70 opératrices sortaient plus de production en une semaine, parce qu'elles étaient compétentes, que les 75 autres.

— Et, voilà. J'ai quitté Mlle Prince avec la certitude non seulement qu'elle connaissait son travail à fond

mais qu'elle l'aimait aussi.  
Renée GEOFFROY.

## Le nettoyage des tapis

Même si on vous vend dans les magasins des nettoyeurs "miracle" qui doivent rénover nos tapis en cinq secondes, il y a tout de même des précautions à prendre selon le genre de taches à nettoyer. Une société américaine ayant nom "National Institute of Rug Cleaning Inc" recommande trois genres de solutions pour le traitement des tapis:

**Une solution à base détergent:** ainsi préparée — mélangez dans un bocal 2 cuil. à thé de détergent synthétique avec 2 tasses d'eau chaude, et brassez vigoureusement. Appliquez la solution directement sur la tache, avec un compte-gouttes. D'un mouvement circulaire, frottez doucement avec un linge propre. Epongez de nouveau, utilisant un linge mouillé dans de l'eau claire et chaude. Puis épongez avec des linges humides. (Si le tapis peut-être soulevé, placez des linges sous la tache avant de commencer le nettoyage.

**Une solution à base de vinaigre:** ajoutez ¼ de tasse de vinaigre à ¾ de tasse d'eau tiède. Appliquez sur la tache de la même façon que la première solution, tapotant légèrement la région tachée. Epongez et rincez comme pour la première solution.

**Une solution toute préparée:** utilisez n'importe quel liquide qui se vend à cet effet, à condition qu'il ne soit pas inflammable. Appliquez au compte-goutte. Veillez à ne pas détremper le tapis dans

toute son épaisseur, et à travailler dans une pièce bien aérée.

Les taches suivantes peuvent être nettoyées au détergent ou au vinaigre, et au besoin par les deux solutions, l'une après l'autre:

Taches d'alcool, de café, de liquides doux, d'œufs, de gélatines, de fruits et jus de fruits, de crème glacée, de lait, de bonbons, de chocolat, de sucre, d'autres aliments (après avoir gratté la tache le plus possible; lorsque le tapis est sec, si la tache est encore apparente on se sert du liquide à nettoyer) de sang (après avoir épongé à l'eau froide; s'il reste une tache jaune, appliquez quelques gouttes de peroxide pendant deux ou trois minutes, puis épongez à l'eau froide); d'encre (épongez la tache avec des papiers, puis utilisez la solution de détergent; pas de lait; s'il reste une tache brune, adressez-vous à un nettoyeur professionnel); de remèdes (épongez à l'eau tiède, puis utilisez la solution de détergent, une goutte à la fois, épongeant avec un linge propre. S'il n'y a rien à faire, essayez la solution de vinaigre); de colle (si la tache est molle, grattez ce que vous pouvez, puis appliquez la solution de détergent; si elle persiste, appliquez le vinaigre).

Les taches suivantes peuvent être nettoyées avec les liquides vendus à cet effet: taches de beurre, de gras, de graisse, de gomme, d'huile, de cosmétique, de cire, de poli à meubles ou à soulier, d'encre des stylos à billes.

## Le lait, aliment peu coûteux

Si l'on compare le prix d'une pinte de lait aujourd'hui avec celui que nous devions payer en 1939, il est clair que nous trouverons une grande différence si nous la calculons en valeur nominale, car si le lait coûte aujourd'hui 20 cents la pinte, il ne coûtait que 10 cents en 1939.

Mais il semble certain que le prix du lait n'a pas connu la hausse proportionnelle des autres denrées et de celle du salaire horaire nominal moyen.

Le Conseil National de l'industrie laitière vient de publier à ce sujet des chiffres très révélateurs, dans une brochure intitulée "renseignements sur l'industrie laitière":

"D'après le salaire moyen dans l'industrie, lit-on dans cette brochure, une heure de travail permet aujourd'hui d'acheter 6.7 pintes de lait contre 3.8 pintes seulement, il y a quinze ans, soit une augmentation de 76 pour cent".

Il est à remarquer que de fait, la consommation quotidienne, par personne au Canada a légèrement augmenté depuis 1939. Quand la consommation de lait, par personne au Canada, n'était que de .64 chopine en 1939, elle passait à .74 en 1950 pour se maintenir à ce niveau depuis.

De même, toujours en fonction du salaire, on peut acheter aujourd'hui 2.3 livres de beurre contre 1.5 en 1939, soit une augmentation de 53 p. 100. Il faut souligner qu'au contraire, la consommation annuelle par capita, a diminué de 28.7 livres en 1948 à 20.9 livres en 1953.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST  
1231 Damontigny est,  
Montréal  
Tél.: FA. 3694

### Nous corrigeons

Une erreur nous a fait donner un numéro de téléphone inexact aux personnes qui veulent communiquer avec Madame Rachelle Gosselin, au sujet de CUEILLETTE DU LINGE, au profit des syndiqués en chômage.

Pour information: appelez: CRESCENT 3692, et non Gravelle.



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

## Distribution

La distribution des reçus d'impôt et des nouvelles cartes de membres se poursuit au local de l'union. Tous ceux qui n'ont pas encore eu leurs reçus attestant qu'ils ont versé des cotisations syndicales lesquelles sont déductibles aux fins d'impôt, sont priés de les réclamer le plus tôt possible. Les locaux de l'Union sont ouverts chaque jour de la semaine de 8.00 a.m. à 8.00 p.m.

## Hockey

Bien que le club de la Vickers ait subi deux défaites consécutives aux mains du club Dow pour la possession du trophée Johnny Greco, les partisans de notre club sont restés enthousiastes jusqu'à la fin parce que le jeu des deux équipes leur a valu un spectacle enlevant.

## Sûreté

A cause de la glace, il est très dangereux de se déplacer dans la cour, particulièrement à l'entrée de l'usine no 5. Une couche de glace recouvre le tiers de l'entrée et rend cet endroit très dangereux. M. l'ingénieur de la sûreté, un peu de collaboration s.v.p.

## Le cabotage

La semaine dernière, le Ministre du Transport, l'hon. M. Marler a annoncé la formation d'un comité qui fera enquête sur les conditions du sabotage au Canada. L'une des principales questions qui seront discutées, sera celle relative au sabotage et à la construction de navires pour ce service.

## Protestations

Des protestations ont été enr-

gistrées aux Etats-Unis par les syndiqués au sujet d'un contrat pour 4 pétroliers de 50,000 tonnes qui a été accordé à une firme française. Les syndiqués sont alarmés par cette politique de nos industries qui accordent des contrats à l'étranger pendant que nos travailleurs sont en chômage.

## Danger

Nous avons remarqué à plusieurs reprises des employés qui prennent un raccourci pour se rendre à leur travail ou en revenir en passant sur le bassin de desserte qui est actuellement recouvert d'une mince couche de glace. Cette pratique est formellement interdite par la compagnie et devrait être discontinuée sans faute à cause des accidents qui peuvent se produire.

## Les heures de paye

Un nouvel horaire pour la distribution des enveloppes de paye vient d'être inauguré. A l'heure actuelle, les hommes en charge recevront leur paye à partir de 10.45 a.m. jusqu'à 11.30 a.m.; et de 4.45 p.m. les vendredis de chaque semaine. Le département de la marine sera payé de 11.45 a.m. jusqu'à 12.45 p.m. et à partir de 4.45 dans l'après-midi. Les employés des bouillottes recevront leur paye comme d'habitude de 2.00 à 2.45 p.m. et l'équipe de nuit à partir de 7.00 jusqu'à 7.30. Les employés du département du cuivre seront payés de 3.30 à 4.00 p.m.

## Un avis

Les membres qui ont été suspendus pendant plus de trois mois sont priés de passer au local de l'union pour l'ajustement de leur ancienneté.

## Drummondville

# Soirées d'études pour les dirigeants syndicaux

Les travailleurs syndiqués de Drummondville et de la région ont de bonnes raisons d'être optimistes de ce temps-ci. Sur le plan syndical, ils ont enregistré récemment plusieurs victoires fort significatives tandis qu'en qualité de citoyens ils se réjouissent des progrès accomplis vers une plus grande unité dans l'administration des affaires municipales et scolaires du grand Drummondville.

A Drummondville, comme d'ailleurs dans plusieurs centres industriels de la province, le Conseil Central des Syndicats (C.T.C.C.) est reconnu comme le porte-parole de la classe ouvrière et son influence grandit de jour en jour.

Lors de sa dernière réunion, le Comité d'éducation du Conseil

Central a décidé d'entreprendre, avec le concours du Service d'Education de la C.T.C.C., une série de soirées d'études syndicales à l'intention des officiers et délégués de département. Le Comité d'Education est confiant que tous les intéressés, en dépit de leurs multiples occupations, se feront un devoir de participer à ces réunions dont le but est de mesurer le travail accompli jusqu'à maintenant et de passer en revue quelques aspects particuliers des responsabilités qui incombent à des militants syndicaux.

Les soirées d'étude auront lieu à la salle des Syndicats, les 14 et 28 avril, ainsi que les 12 et 26 mai, à 7 h. 30 p.m. Les officiers et délégués qui seraient au travail ces soirs-là seront convoqués pour 1 h. 30 p.m. les mêmes jours. Les études et discussions porteront tout à tour sur: le rôle du syndicalisme dans la démocratie,

les structures syndicales, les finances syndicales et les responsabilités de l'officier et du délégué de département.

Le Comité d'Education se compose des confrères suivants: Philias Dionne, président du Conseil Central; Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central; Henri Auger et Paul Morin, respectivement trésorier et agent d'affaires de l'Union des Travailleurs du Textile-Coton et Maurice Labrecq, trésorier du Syndicat des Barbiers-Coiffeurs.

## L'automatisation

"Une usine américaine d'automobiles a installé une nouvelle chaîne de montage qui permettra de réaliser avec 41 ouvriers une production égale à celle obtenue antérieurement avec 117 ouvriers.

Une usine sidérurgique tout à fait moderne parvient en ce moment avec 6,500 ouvriers à une production sensiblement égale à celle obtenue avec 11,500 ouvriers dans une usine plus ancienne.

Ces exemples ont été cités par M. Reuther, président de l'Union des Métallurgistes Unis d'Amérique, lors du dernier congrès de son organisme. Ils tendent à mettre en évidence la réduction importante de la main-d'oeuvre qu'entraîne de la main-d'oeuvre à l'automatisation des usines américaines.

A cette occasion également, M. Reuther averti le monde américain que l'introduction continue de l'automatisation est susceptible de provoquer en Amérique un chômage massif si les salaires ne sont pas relevés de façon à mettre en parallèle la production accrue et un pouvoir d'achat suffisant."

Bulletin d'information de la CCMB

## Increase Unemployment Due to Larger Labor Force Says Gregg

OTTAWA, (C.P.A.) — While the unemployment in Canada is almost all due to the growth in the labor force, Labor Minister Gregg stated in the Commons this week. He was replying to opposition attacks on lack of plans with which to meet the growing unemployment which reached a post-war high for the month of 569,600 in January.

The Minister stated that unemployment has increased by 46,000 over last year and "on the face of it, therefore, the unemployment situation may appear a good deal worse than last year, which might lead one to conclude that both the economic situation and the employment picture are deteriorating". This was not the cause, said Mr. Gregg since "the employment picture during the last six months has been a good deal better than was the case last year". There had been an increase of 72,000 in the labor force between January 1954 and January, 1955, he noted, and although there was 46,000 more people looking for work the employment position was actually better this January than it had been in January 1954.

Président, M. Georges Caseault; vice-président, M. Raymond Perron; secrétaire-archiviste, M. Claude Auclair; secrétaire-financière, Mlle Julienne Gilbert; directeurs, MM. Fernand Lavoie, Yves Beauhieu, Rosaire Dallaire.

## TROIS-RIVIERES

Le Syndicat Catholique des Services Hospitaliers de l'hôpital Cooke de Trois-Rivières Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1954-55.

Les élus sont: MM. Jacques Giroux, président; Roland Lefebvre, vice-président; Mlles Pauline Lesage, secrétaire; Claire Dupont, trésorière; MM. Roger Roussel, ass.-secrétaire; Louis Gareau, ass.-trésorier; Alphonse Gareau, gardien et Wilfrid Pelletier, sentinelle.

MM. Donat Boisvert, Jacques Giroux et Roger Roussel ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. Roland Lefebvre a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

## Dans la construction

Ces jours derniers avait lieu à la salle des Syndicats, à 985 Royale, Trois-Rivières, l'élection des officiers du Syndicat National Catholique des Briqueteurs, Plâtriers, Maçons et Finisseurs de Ciment, sous la présidence de M. André Montour, organisateur-adjoint des Syndicats, et tous les officiers ont été réélus par acclamation.

Ce sont: président, M. Georges Mayrand; vice-président, M. Roméo Bergeron; secrétaire, M. Eloi Bergeron; trésorier, M. Rosaire Veillette.

MM. Georges Mayrand, Eloi Bergeron, Roméo Bergeron ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats de Trois-Rivières, et M. Georges Mayrand a été nommé délégué au Fonds Mortuaire.



"Pleine saveur"

BIÈRE DORÉE



Voici une nouvelle bière qui est "légère comme la brise". Plus délicate et mieux équilibrée, elle n'en conserve pas moins toute la saveur, toute la "vigueur" d'une vraie bière.



MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

## QUEBEC

L'Union Catholique des Ouvriers en Confection de Québec a procédé à l'élection d'un nouveau conseil à la dernière assemblée.

Voici les noms des officiers élus:

Mlle Irma Gagnon, présidente; Mme Béatrice Labrèche, vice-présidente; Mlle Albina Goupil, secrétaire-archiviste; Mme Laurette Poulin, assistante-secrétaire-archiviste; M. Jean-Paul Rhéaume, trésorier; M. Wilfrid Bédard, secrétaire-financier; M. Léopold Couture, gardien.

Les directeurs sont: Mlle Yvette Boivin, représentante de Gardner Clothing; Mlle Yvonne Paradis, représentante de Samuel Dorfman; Mme Emile Plamondon, représentante de Raoul Garneau; Mlle Marie-Anne Chartré, représentante de Master Craft Uniform Co.; M. Marcel Latulippe, représentant la firme E. T. Coulombe Ltée; M. Gérard Bruneau, agent d'affaires du Syndicat pour Québec.

Les élections furent présidées par M. Rosario Gosselin, vice-président du Conseil Central de Québec.

## ST-HYACINTHE

Le Syndicat National des Tanneurs, Corroyeurs et Contreforts, de St-Hyacinthe, a procédé à l'élection annuelle de ses officiers pour 1955-56.

Le nouvel exécutif est maintenant composé comme suit:

MM. Willie Claing, président; Lionel Lamothe, vice-président; Roland Sévigny, secrétaire; Hervé Claing, trésorier; Robert Sonny, Fridonny Plouffe, R. Anger, Wilfrid Girouard, R. Lemoine, Léopold Carufel, F. Marsan et Jean-Paul Millette, directeurs.

Les élections eurent lieu sous la présidence de M. Joseph Piché, président du Conseil Central de St-Hyacinthe et M. Jean-Paul Ouellette Vickers.

## CHICOUTIMI

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Gros Chicoutimi a procédé à l'élection annuelle de ses officiers pour 1955-56.

Le nouvel exécutif se compose comme suit:

## Les mécaniciens de machines fixes

A sa dernière assemblée, le Syndicat National Catholique des Mécaniciens de Machines Fixes, de Québec, a tenu ses élections annuelles, qui a donné le résultat suivant:

Président, Adélarde Couture; vice-président, Norl Laperrière; secrétaire-archiviste, René Boulet; secrétaire-financier, J.-F. Thibault; trésorier, Georges Aubin; sentinelle, Alfred Couture.





**Unemployment Debate in House of Commons :**

# No Government Solution for Unemployment Crisis

During three days, speakers representing four different political parties in the House of Commons, discussed the critical unemployment situation in our country, but the debate was adjourned until a later date, in order to make way for the passage of other governmental measures.

Insistence on the debate on the unemployment problem was made by members of the opposition, as a way to discover by which means the government intends to remedy the crisis. After three days discussions, in which the principal members of Parliament of the different parties, expressed their opinions, the Government has revealed no moves towards a remedy of the grave jobless situation.

It is now clear that the Government considers the situation as "normal and hopes things will regulate themselves accordingly".

### The Conservative Party

The debate was opened by the Conservative member for Toronto, Mrs Ellen Fairclough, who presented a resolution demanding the Government take measures to end the actual unemployment situation which is becoming more critical month by month and day by day.

Mrs Fairclough analysed the situation in a clear-cut manner, citing statistics which proved that according to figures supplied by the National Unemployment Insurance Office, the percentage of jobless in January 1953 was 3.6%, in January 1954 it rose to 5.3% and in January 1955 it has climbed to 6.8%.

Mrs Fairclough then produced figures to show the steady increase in unemployed was a result of industry being unable to absorb the new workers who are entering the job market each year.

These figures were not contested by the Minister of Labor, the Honorable F. Cregg.

### The Incompetents

Mrs Fairclough then quoted from a statement made by Prime Minister St. Laurent at the opening of the present session and in which he stated

"We have a country, which should be able to find work for everyone and if we are not capable of organizing our economy in a manner to provide jobs for everyone, we are incompetents."

The leader of the Conservative Party went a little farther. Mr. Drew called for an immediate inter-provincial conference, with municipal representatives being invited in an effort to study the respective responsibility of the three governments.

### The Aged Liberal Cry Of "All Is Well"

Several Government members then took part in the debate,

favoring exports, even if this would create a budget deficiency.

### Quebec's Weak Voice

Finally, the only Quebec member to take part in the debate, Gérard Légaré, Liberal member for Rimouski, declared the unemployment problem was one to be handled by both Federal and Provincial governments. He claimed the jobless situation was largely due to the climatic conditions of Canada and that nothing could be done to relieve this condition. He appealed to journalists to aid in launching ideas which would afford some degree of help in relieving the unemployment crisis.

### Social Credit Party

Mr. C.E. Johnson, member of the Social Credit Party from Bow

being spearheaded by the Minister of Labor the Honorable Milton F. Cregg who declared that the jobless crisis was the concern of the Government and boasting of the changes recently made in the Unemployment Insurance Act, and the excellent



Can't Seem To Impress Him

results attained through the labor-management relations set-up.

### The Provinces Role

Mr. Cregg then went on to say, it was the province's duty to find work for unemployables who were without unemployment insurance. After having scanned the rising figures on unemployment, Mr. Cregg continued by saying that considering the fact that in with last years figures "there was cause for alarm".

### Minister Howe Agrees

The Minister of Commerce, the Honorable C.D. Howe then sounded a weak note of optimism when he announced that the increased rate of Canadian production would bring in more foreign trade and eventually help the jobless crisis. Mr. David Croll, Liberal member from Toronto, admitted something must be done to relieve the situation, such as a housing construction program, lower taxes,

River, Alberta, emphasized more liberty for private enterprise, the raising of buying power by lowering taxes and the suppression of the sales tax. Mr. Johnson then said it was only a war and the preparation for war that could provide economic activity for all the workers. He deplored that the Government could offer no solution to the problem.

### C.C.F. Party Demands Public Works

Several members of the C.C.F. Party took part in the debate. The Party Leader, M. J. Coldwell, attributed the cause of unemployment to the loss of our export markets.

Mr. Coldwell said at the present time in Canada there are some 600,000 workers looking for jobs. Another C.C.F. member, Stanley Knowless, suggested the building of 200,000 dwellings each year, the conservation of our natural resources, a health program and the construction of a railroad in the West.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### DISTRIBUTION

The distribution of income tax receipts and the new union membership cards is going on daily at the union office. If you have not secured your receipt and card do so without further delay. Your union office is remaining open daily from 8.00 a.m. until 8.00 p.m. for this purpose.

### HOCKEY

Canadian Vickers employees turned out "en masse" last Friday night to lend support to their hockey team. Although losing the game by a one-goal margin, the Shipyard Flashes put up a great fight against the strong Dow Brewery Team. Here's hoping for a Vickers win the next game. Good luck, boys, you've played wonderful hockey this season.

### SAFETY

Icy conditions in the yard still constitute a menace to the workers, one spot in particular, the entrance to Shop 5 (rivets). A sheet of ice covers over one-third of the entrance to this shop and makes walking in this vicinity a real safety hazard. How about it, Safety Engineer???

### COASTAL TRADE

Last week the Honorable George Marler, Minister of Transport announced the formation of a committee to hold an enquete on the coastal trade conditions in Canada. The group will be presided over by Judge W.F. Spence, of the Supreme Court of Ontario and members are W.N. Wickwire Halifax lawyer and Marcel Belanger, accountant of Quebec. One of the questions which will come up for discussion will be the existing condition of coastal trade and the construction of vessels for this service.

### PROTEST

A strong protest has been made to the Tide Water Associated Oil

Co by the International Unions of New York condemning the oil company's plans to have four 50,000 ton supertankers "the largest ever constructed" built in France. James A. Brownlow, spokesman for the protesting unions and other labor leaders are alarmed at the number of ship orders being placed by Canadian and American companies in low-wage foreign yards, while thousands of shipyard workers in these countries remain without jobs.

### DANGEROUS

Several times these past few days we have noticed some employees using the ice-covered basin for a short cut to and from their jobs. Needless to add that this practice is strictly forbidden by company rules and should be discontinued immediately before an accident occurs. There's plenty of ice-cold water and oil under that thin sheeting of ice.

### PAY HOURS

A new schedule for distribution of pay envelopes is now in practice. Will employees please note these changes?

Charge Hands will receive their pay from 10.45 a.m. until 11.30 a.m. on Friday and thereafter from 4.45 p.m. in the afternoon. The general marine pay-off will be from 11.45 a.m. until 12.45 (noon) and from 4.45 p.m. in the afternoon. Boiler Shop employees shall receive their pay as usual in their shop from 2.00 p.m. until 2.45 p.m. and the night shift from 7.00 p.m. until 7.30 p.m. Copper Shop men will be paid in their shop from 3.30 p.m. until 4.00 p.m.

### NOTICE

Members who have been laid off for three months or more are asked to contact their union office for ratification of their seniority standing. Please contact your union office without delay and have this matter attended to.

## "Le Devoir" Needs \$100,000

The first issue of Le Devoir (Duty), a newspaper that promised to "support honest men and denounce rascals," clunked off a weary press in Montreal in 1910. Henri Bourassa, the great French Canadian nationalist, had launched the paper with an intensive 18-month campaign for funds, drawing small donations from some 500 Quebecers. Bourassa's paper immediately set out to live up to its editorial promise. Le Devoir exposed corruption in city politics, accused the provincial government of "venality and cowardice" and even began sniping at Prime Minister Sir Wilfrid Laurier, until then an almost untouchable Quebec idol.

Forty-five years have worked little change in Le Devoir's scrappy editorial policies. Montreal's new reform administration (TIME, Nov. 8) was elected largely as a result of Le Devoir exposes of civic corruption. Among all the province's newspapers, Le Devoir is the sharpest critic of Quebec's Premier Maurice Duplessis. And there is no immunity for French Canada's modern hero, Prime Minister Louis St. Laurent: Le Devoir rebukes him continually for not giving Quebec a fairer share of tax revenues.

Another Le Devoir tradition unchanged since its founding is the paper's recurring dependence on private donations. Its emphasis on serious editorial subjects has made Le Devoir required reading for political leaders, professional men and educators all over Quebec. But its distaste for comic strips and crime news has kept it from building up a broad city circulation. Total sales are only 30,000 daily and earnings seldom are enough to cover costs. Last year's deficit was \$75,000, and Le Devoir now needs \$100,000 to keep going.

A small box on the front page one day last week announced tersely that another "subscription campaign of the friends of Le Devoir has begun." Within four days, \$10,000 flowed into the newspaper office; Le Devoir's present editor, Gérard Filion, 45, had no doubt that the remaining \$90,000 would soon turn up. A recent survey indicated that 100% of Le Devoir's subscribers read the newspaper's aggressive editorials; few newspapers can make any such claim. Editor Filion reckons that in case of dire need, at least 10,000 of the faithful will toss in \$10 apiece.

"Time" magazine, February 14, 1955.